



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°35
Réunion du 13 mai 2024

Animateur : M. SABANI (CD)
Présent : M. FOFANA – Mme LOMON

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

**GUIDE
DU
CLUB**

**GUIDE
DU
CLUB**

Recherche

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2023/2024 validée par le Comité Directeur le 28/06/2023**

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS

? Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
? Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
Engagement Football Educatif :	
? Foot à 5 : (U6 - U9)	/
? Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
? Engagement Coupes	16,00 €
? Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
? Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
? Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
? Frais de publications	60,00 €
? Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES

Clubs débiteurs	
? 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
? 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
? 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
Modification de match	
? Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
? Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
? Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
? Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le VENDREDI de 14h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du week-end à venir)	150,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)	
? Retard de transmission de FMI	9,50 €
? Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00	10,00 €
? 1 ^{er} demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
? Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
? Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13)	/
Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions	/
? Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
? Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 ^{er} rencontre	/
? Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre	100,00 €
Licences / Qualification	
? Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
? Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
? Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
? Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
? Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
? Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
? Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
? Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
? Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
? Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match)	50,00 €
? Absence dirigeant responsable sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs	10,00 €

Terrains

• Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
• 1 ou 2 matchs	85,00 €
• 3 matchs ou +	170,00 €
• 6 mois ou +	320,00 €
• Abandon de terrain	100,00 €

FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE

• Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
• Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
• Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
• Appels réglementaires	64,00 €
• Appels disciplinaire	125,00 €

Présence club

• Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
• Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
• Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
• Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
• Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h avant	50,00 €
• Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
• Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
• Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €

Forfaits

• Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
• Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du week-end à venir)	/
• 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du week-end à venir)	30,00 €
• 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du week-end à venir)	60,00 €
• 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du week-end à venir)	90,00 €
• Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre, article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
• Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie, article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
• Forfait général	180,00 €
• forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ

Forfait

Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
• Phase Eliminatoire	25,00 €
• 1/8 de Finale	40,00 €
• 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
• Finale	300,00 €

DISCIPLINES

Ouverture du dossier disciplinaire	
• Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
• Par avertissement	8,00 €
• Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
• Fumigènes	à partir de 500,00 €
• Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLATEAU)	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 ^{ème} mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €
INDEMNITÉS	
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €
2. Arbitres officiant en Futsal :	
● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	16,50 €
3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
<i>La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)</i>	
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	16,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	16,50 €
4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :	
À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	
● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

N°dossier	Date mail	N° club	Club	Demande	Retour de la CCCD
SEMAINE du 07/05/2024 au 13/05/2024					
Dossier N°617 FOOT EDUCATIF	05/05/2024	520810	CHEMINOTS OUEST	Forfait avisé hors délais : U11 poule C du 04/05/2024 - n°27486761 CHEMINOTS OUEST 2 / LEVALLOIS SC 4	3eme Forfait avisé hors délais dans les 3 dernières journées de l'équipe U11 poule C des CHEMINOTS OUEST Amende triplée 270€ (90€x3) (voir Annexe Financière n°2) Engendrant le forfait général de l'équipe de CHEMINOTS OUEST 180€ forfait général (voir Annexe Financière n°2)
				Forfait avisé hors délais : U11 poule B du 04/05/2024 - n°27486617 CHEMINOTS OUEST 1 / LEVALLOIS SC 3	1er Forfait avisé hors délais dans les 3 dernières journées de l'équipe U11 poule B des CHEMINOTS OUEST Amende triplée 90€ (30€x3) (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°618	06/05/2024	615092	HEC PANATHENEES	Réception courrier et attestation nous informant de l'indisponibilité des installations le 11 mai 2024. COUPE FOOT ENTREPRISE du 11/04/2024 - n°28132465 HEC PANATHENEES 1 / EPINETTES ESPAGNOL 1	Suite à l'indisponibilité des installations le 11 mai 2024, la 3CD décide de reporter la rencontre au 18 MAI 2024.
Dossier N°619	03/05/2024	5199111	FONTENAY AUX ROSES	Forfait avisé hors délais : SENIORS D4 du 05/05/2024 - n°27122981 COLOMBES LSO 2 / FONTENAY AUX ROSES 1	FONTENAY AUX ROSES 1 : -1 point (0 but) COLOMBES LSO 2 : 3 Points (5 buts) 1er Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe FONTENAY AUX ROSES 1 Amende triplée 90€ (30€x3) (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°620 FOOT FEMININ	03/05/2024	511880	VILLE D'AVRAY	Forfait avisé hors délais : U13F poule A du 04/05/2024 - n°27751116 COLOMBIENNE FOOT 2/ VILLE D'AVRAY US 1	1er Forfait avisé hors délais dans les 3 dernières journées de l'équipe U13F poule A des VILLE D'AVRAY Amende triplée 90€ (30€x3) (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°621	03/05/2024	513925	PLESSIS ROBINSON FC	Réception courriel de la ville du PLESSIS ROBINSON nous informant de l'indisponibilité du Parc des sports le 4 mai 2024. U14 D5 poule consolante E du 04/05/2024 - n°27787129 PLESSIS ROBINSON FC 3 / ST CLOUD FC 3	Suite à l'indisponibilité des installations le 11 mai 2024, la 3CD décide de neutralisée la rencontre ci-dessous : U14 D5 poule consolante E du 04/05/2024 - n°27787129 PLESSIS ROBINSON FC 3 / ST CLOUD FC 3 0 point – 0 but aux deux équipes

Dossier N°622 FOOT EDUCATIF	13/05/2024	512078	MALAKOFF USM	Forfait avisé : U10 poule D du 18/05/2024 - n°27484511 MEUDON AS 24 / MALKOFF USM 24	2ème Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe U10 poule D de MALAKOFF USM 24 Amende triplée 180€ (60€x3) (voir Annexe Financière n°2)
				Forfait avisé : U10 poule J du 18/05/2024 - n°27485272 MEUDON AS 23 / MALKOFF USM 23	1er Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe U10 poule J de MALAKOFF USM 23 Amende triplée 90€ (30€x3) (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°623	10/05/2024		3CD	COUPE HDS SENIORS Du 12/05/2024 - n°28132544 MONTROUGE FC 92 2 / NEUILLY OLYMPIQUE 1	Suite au courriel du club de Neuilly Olympique nous informant d'un doublon de match le dimanche 12 mai 2024 (Coupe de France et Coupe des Hauts de Seine). La 3CD vous informe que la rencontre de Coupe de France de Football est prioritaire par rapport à la Coupe des Hauts de Seine. Par conséquent la 3CD décide que la rencontre de coupe des Hauts de Seine est reportée au DIMANCHE 19 MAI 2024.
Dossier N°624	13/05/2024		3CD	SENIORS D1 du 21/04/2024 – n°25913812 NANTERRE ES 2 / VANVES STADE 1	Suite aux différents courriels de la ville de VANVES ainsi que des clubs de VANVES STADE et de NANTERRE ES concernant la rencontre non jouée ci-dessous. SENIORS D1 du 21/04/2024 – n°25913812 NANTERRE ES 2 / VANVES STADE 1 Par conséquent la 3CD décide de donner match perdu par forfait "1er Forfait dans les 3 dernières journées" au club de VANVES STADE pour refus d'aller jouer sur les installations de NANTERRE ES. VANVES STADE 1 : -1 point (0 but) NANTERRE ES 2 : 3 Points (5 buts) Amende triplée 90€ (30€x3) (voir Annexe Financière n°2)

III. COUPES

La commission vous informe que les finales de la coupe des Hauts-De-Seine (U14, U16, U18, SENIORS, ANCIENS, CDM, U15F, U18F, Seniors F, FOOT ENTREPRISE, LOISIRS SENIORS) se joueront le **dimanche 26 mai 2024** au **Stade Gabriel Péri – 136, avenue Frédéric et Irène Joliot Curie 92000 Nanterre.**

DEMI-FINALES

HDS LOISIRS SENIORS - lundi 13 mai 2024

Colombes Lso	1	Les Jogga Colombes	1
Sceaux Fc	1	Sevres Fc 92	1

HDS FOOT ENTREPRISE - samedi 18 mai 2024

Metro Foot.	1	Orange Issy	4
Hec Panathenees	1	Epinettes Espagnol	1

HDS U14 - mercredi 15 mai 2024

As Ararat Issy	21	Suresnes Js	21
----------------	----	-------------	----

HDS SENIORS - dimanche 19 mai 2024

Montrouge Fc 92	2	Neuilly O.	1
-----------------	---	------------	---

FINALES

HDS U15 FEMININES

Colombienne Foot Es	1	Malakoff Usm	1
---------------------	---	--------------	---

HDS U18 FEMININES

Fc Bourg La Reine	2	Montrouge Fc 92	1
-------------------	---	-----------------	---

HDS SENIORS FEMININES

Racing Cff	1	Boulogne Bil. Ac	1
------------	---	------------------	---

HDS ANCIENS

Fc Bourg La Reine	31	Clichy S/Seine U.S.	31
-------------------	----	---------------------	----

HDS CDM

Montrouge Gs	1	Asnieres F.c	1
--------------	---	--------------	---

HDS U16

Nanterre Es	23	Bagneux Com	21
-------------	----	-------------	----

HDS U18

Nanterre Es	22	Clichy S/Seine Us	21
-------------	----	-------------------	----

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.